Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Laval - Tome IV

Laval.

Population

Population. — 14.706 hab., sans compter les enfants au-dessous de 8 ans, 1749 ; — 29.751 hab. pour la ville et 40.982 hab. de pop. cantonale (18.129 pour le canton est, 22.853 pour le canton ouest) en 1909.

Routes

Routes. — Quand M. C. Port parle d'une voie romaine de Laval à Tours, coupant à Seiches celle d'Angers au Mans (*Dict. de M.-et-L.,* t. III, p. 517, col. 1), il ne peut désigner qu'une route plus moderne ou une voie de Jublains à Angers, car Laval ne fut jamais un centre gallo-romain. — Le chemin montais de Laval au Mont-Saint-Michel passait au Bourgneuf, près de la Beltaye, 1505. — La route de Paris-Bretagne fut refaite en 1744-1746 pour le tronçon mayennais. La duchesse de la Trémoïlle permet de prendre des houx et des trembles dans sa forêt pour les manches d'outils. Des bornes de corvée, datées de 1746 avec fleurs de lis et le nom des paroisses de la banlieue de Laval, avaient été préparées à l'époque de cette reconstruction. Elles ne furent pas posées. On les a retrouvées en 1904 formant couverture du pontceau de l'avenue de la gare. Celles qui ont été retirées sont remisées près de l'abattoir dans un chantier de la ville (*Épigraphie,* t. I, p. 484). — M. Laurain a publié sur la construction de la route de *Laval à Craon* une notice dont les renseignements sont empruntés au fonds de l'intendance de Tours (*Supra,* p. 263). — « Le chemin royal de Laval au Mans » fut commencé en 1766 (Reg. par. d'Arquenay).

Notes historiques

Notes historiques. — La charte d'Hugues, comte du Maine, qui est le premier document connu concernant Laval, est mentionnée par le P. Anselme : « Hugues, fils d'Hugues, écrit-il, souscrivit à la charte par laquelle le comte, son père, donna vers l'an 1000 les villages et seigneuries de Laval et du Coudray, à deux seigneurs appelés Hugues, père et fils, et à un autre nommé Ingelbault. » En marge est la note : *Cartul. de Marmoutier touchant le prieuré de Laval* (t. III, p. 169, Généal. des comtes du Maine). Il existait donc au chartrier de Marmoutier, au milieu du XVIII^{e} s., un cartulaire du prieuré de Saint-Martin de Laval, dans lequel la mainferme donnée à Ingelbault était transcrite.

Herbert Eveillechien ne succéda qu'en 1015 à son père. L'inféodation de Laval à Guy I^{er} n'est donc pas antérieure à cette date.

C'est au mois de juin 1231 que saint Louis passa à Laval (*Historiens de France,* t. XXI, p. 498). Voir aussi, *infra,* art. *Montsûrs,* l'indication d'autre passage possible dans le comté, 1241.

« Les Ponts de Laval, dits de Mayenne, » appartenaient aux seigneurs de Mayenne. Cette affirmation du généalogiste de Quatrebarbes est confirmée par les faits suivants :

1° Mathilde de Mayenne, fille de Geoffroy de M. et d'Isabelle de Meulent, dont le mariage avec André II de Vitré avait été rompu vers 1189 pour parenté, épousa Thibault de Mathefelon, et lui porta avec la terre de Saint-Ouen, Juvigné, Beauvais, Loiron, Lancheneil, la seigneurie des Ponts de Laval, nommés de Mayenne. Ce n'est pas encore là l'origine de ces droits féodaux, mais c'en est la preuve. L'origine remonte probablement aux actes d'inféodation des deux baronnies.

2° Guy VIII de Laval ordonna dans son testament (1294) que « léial amendement soit fet des domages, des depers et des chouses qui furent prises et dégastées… par reson de la guerre et contenz meuz, dit-il, entre le seigneur de Maine et moy, par reson du Pont de Maine, à ceulx qui souffrirent le domage. » Il y eut donc une querelle terminée par les armes entre Guy VIII (1265-1294) et le baron de Mayenne, au sujet de la possession de ce fief.

Le seigneur de Laval fit cesser enfin cette anomalie en acquérant de Foulques de Mathefelon, le 12 août 1264, ce qu'il possédait dans la paroisse de Saint-Melaine. Puisque Guy VIII avait eu guerre avec le seigneur de Mayenne au sujet du Pont de Mayenne, le différent portait sans doute sur la féodalité des lieux ou des droits cédés par Foulques de Mathefelon que le baron de Mayenne aura voulu se réserver.

Henri IV signe encore à Laval, le 19 décembre 1589, une sauvegarde pour Jeanne Le Vavasseur, veuve de Jean de Vassé (*Archives du Cogner,* t. II, p. 116).

Une épidémie régna à Laval, paralysant le commerce, de 1606 à 1609.

Le 25 janvier 1799, tremblement de terre qui a duré trente secondes ; trois commotions, dont la dernière a été la plus forte. Vent soufflant de l'ouest, brouillard enveloppant la ville, thermomètre à 4 degrés au-dessous de zéro, baromètre descendu à « pluie ». Il a plu abondamment ensuite. Depuis cinquante-quatre ans on n'avait pas ressenti une commotion aussi forte (Lettre de Tellot au ministre de l'intérieur).

Révolution

La Révolution. — Le district de Laval eut pour administrateurs le 7 juil. 1790 : Jean-Jos. Barbeu de la Couperie, Lilavois de la Varenne, Queruau-Chauvinière, Chouippe, Le Pannetier, Le Cornu de Villette, Béchet, Denuault, Vétillard, Barré de la Bertherie, Barrier, curé de Saint-Cyr, Duchemin de Villiers, procureur syndic. (Les noms marqués d'un (*) sont ceux du directoire actif, avec Jul. Marteau, secrétaire, et Jér.-Ch. Frin, trésorier). — Urb. Hubert remplace M. Duchemin, 2 fév. 1791.

1er déc. 1792. — Le Pannetier, Denouault, Duchesne, Rozière, Sourdille, procureur syndic.

1er avril 1794. — Laurence, Denouault, Regereau, Boisard le jeune, Tellot, agent national, Croissant, secrétaire.

15 nov. 1794. — Barbeu-Couperie, Moreau-Lanoë, Regereau, Jacquot, Tellot. Croissant, Larcher, receveur.

Pendant que les corps constitués du département, mal ou tardivement renseignés sur ce qui se passait à Versailles, adhéraient sans les bien connaître aux arrêtés de l'Assemblée qui se qualifiait nationale le 17 juin 1789, la municipalité s'inquiétait surtout des « entreprises de cette foule de brigands qui infectaient depuis quelques mois les environs de Laval, » pillant et incendiant. Commune et district sont du reste d'accord avec les administrateurs pour flétrir le « despotisme », 9 juil. 1790 ; acclamer les « droits de l'homme », 27 juil. 1791 ; applaudir à « l'abolition de la royauté », 25 sept. 1792.

Quand surgit en Normandie et dans l'ouest le mouvement fédéraliste, le district de Laval fut des plus empressés à s'y enrôler. Il adjura hardiment la Convention « de briser le sceptre de fer de l'anarchie », 23 mai 1793. Ce fut

beau, mais ce fut court. Le 18 septembre, on en est aux supplications pour obtenir l'« oubli d'une démarche, fruit de l'erreur. » Le conseil général de la commune exprime lui aussi son repentir le 24 du même mois.

Le pur jacobinisme qui triompha bientôt des républicains inconséquents, eut comme organes la Société populaire affiliée aux Jacobins de Paris, comme aux sociétés analogues du département. Née spontanément à Laval, elle dura du 3 février 1793 au 1er sept. 1794, avec interruption du 19 janvier au 23 juin 1794. Les présidents successifs furent : Boisard, Bescher, Rabard, Deslandes, Segretain, Sourdille, Géhère. Rien ne peut rendre la physionomie de ces réunions où les passions populaires se donnaient un libre cours. On parlait. on criait, on s'injuriait, on chantait, on s'embrassait, les femmes s'évanouissaient et n'étaient pas en retard pour demander et prendre la parole. Les motions passaient de l'odieux, de l'horrible au burlesque.

Les républicains de 1789 virent clair alors et il est juste de reconnaître que Sourdille de la Valette eut le courage d'aller combattre l'anarchie déchaînée dans son club. Le 22 avril, il parvient à faire admettre une motion qui supprime toute relation avec les Jacobins de Paris. Le 6 juin, plus hardi encore, il fait applaudir les adresses des Sociétés populaires de Nîmes, de Moulins, de Tarbes, du Puy, contre l'hydre de l'anarchie, contre l'oppression de la Convention.

Les Girondins allaient triompher un instant à Laval de la Montagne.

Laval ne pouvait se défendre contre les Vendéens qui battaient les Mayençais : on l'accusa quand même de trahison et le représentant Pocholle se chargeait, le 27 octobre, d'en recueillir les preuves. L'armée catholique et royale ne s'en prit pas aux habitants. Un témoin, dont le Conventionnel Letourneur appuye le récit, dit que les Vendéens tuèrent vingt-quatre hommes qui portaient l'habit bleu, un homme ivre qui refusait de crier : Vive Louis XVII ! et trois individus qui périrent dans l'incendie des papiers des administrations. Ils prirent l'argent et les porte-feuilles, jetèrent à l'eau les timbres, et emportèrent tous les vases sacrés. Ils furent onze jours à leur premier passage, trois après l'échec de Granville, vingt-quatre heures après la déroute du Mans. Cette dernière fois, à un quart d'heure près, ils surprenaient le représentant du peuple et toute l'administration.

Laval vit alors fonctionner la justice révolutionnaire. Il fallut creuser un canal pour l'écoulement du sang. Garrot, peu délicat, accusateur à la Commission Huchedé et pourvoyeur de la guillotine, demande qu'on fasse faire une voiture couverte et goudronnée « pour empêcher le sang des justiciés de se répandre dans les rues, et soustraire à la vue des citoyens ce spectacle dégoûtant. »

Ces commissions sanguinaires avaient comme annexes le Comité révolutionnaire renouvelé par Esnue-Lavallée le 12 décembre 1793, qui eut pour président Bescher et pour secrétaire Gerv. Huchedé. La première besogne fut de remplir de suspects les maisons de détention. Toute sollicitation en faveur des détenus est interdite. Les arrestations continuent de jour en jour du 14 au 27 nivôse, reprennent le 4 germinal. On impose une somme de 38.000 ℔ aux détenus pour leur entretien. Garrot, le 5 mars, Huchedé, le 21 mars 1794, prirent la présidence. Le dernier acte enregistré est du 1er avril 1794.

François-Primaudière vint alors réformer ces comités qui devaient être simplement anéantis. C'est à peu près ce que vint faire Boursault, qui pour Laval comme pour les autres districts, créa en outre une commission philanthropique, présidée par Aubry, juge au tribunal de district. Cette commission réparatrice, du 31 octobre au 27 novembre 1794, accorda un congé de trois mois à cinquante-trois jeunes gens de la première réquisition, détenus au château et malades, élargit cent vingt prisonniers, et en maintint quatorze sous les verrous.

La municipalité renouvelée au commencement de 1795 put enfin représenter les sentiments vrais de la population si longtemps opprimée (3 janvier). Il y eut de nouvelles élections municipales au mois de mars 1796,

qui ne donnèrent que quatre élus sur sept.

Il faut dire maintenant, brièvement, dans quelle situation se trouva Laval en face de la Chouannerie. Dès le 23 décembre 1793, les Chouans, écrit-on, ravagent le district depuis longtemps ; on craint pour la nuit du 28 décembre une attaque des bandes réunies à la Gravelle. Quarante Vendéens sont venus les renforcer (24 févr. 1794), et la ville n'a ni troupes, ni armes (10 mars). Pendant l'été, on fait courir le bruit que les rebelles sont anéantis, mais ils reparaissent plus nombreux et plus audacieux que jamais (septembre 1794). Un comité, formé pour les détruire (mars 1795), réquisitionne les fusils pour armer une garde soldée, propose la suppression des congés pour les soldats des pays insurgés, l'assimilation des parents de Chouans aux émigrés, la prohibition de la chasse, la fermeture des granges et étables, l'appel aux enrôlements volontaires. Mais la situation s'aggrave encore quand la troupe part pour prévenir le débarquement de Quiberon (juillet 1795). La formation de la compagnie franche du capitaine « allemand » Œhlert, qui parut au mois d'octobre, fut le seul obstacle redoutable pour les Chouans par ses opérations de contre-chouannerie.

Car il n'y avait plus de municipalités dans le district. L'exhortation à la paix imprimée à 3.000 exemplaires, suivie de l'adresse du représentant Brune (19 et 25 mars 1795), n'avaient produit aucun effet. Puis la garnison, les grenadiers surtout et les troupes du général Gency mettaient la ville au pillage et, dans leurs sorties, commettaient souvent « des hostilités atroces », volaient, violaient et massacraient. Baubrez, au mois d'août 1795, était commandant de place depuis un an.

Les Chouans avaient pour objectif non pas tant de s'emparer de la ville que de l'affamer. On redoutait cependant toujours leur invasion. Il y eut en juillet 1795 un plan de défense s'élevant à 120.000 ℔. On ne fit pas tous ces frais. Onze barrières fermaient les rues depuis le mois d'avril 1794, vingt-deux postes étaient disséminés à la Coconnière, aux rues de Bâclerie, et de Renaise, à la Croix-de-Vin, etc. On fit des redoutes sur les routes, on y mit l'artillerie de la ville ; les fossés furent aplanis, les haies nivelées, les arbres abattus aux abords de la ville (mai-octobre 1795). Mais les Chouans pénétraient quand même par les jardins et les ruelles.

Ils tinrent la population affamée pendant deux ans, emmenant dans les districts de Segré et de Châteaubriant où ils étaient tranquilles, les grains qu'ils levaient sur les biens nationaux, disent les agents du gouvernement. En janvier 1794, il n'y a plus à Laval que du pain de sarrasin et d'avoine. Les mesures prises, comme l'obligation de déclarer chaque année, le 7 août et le 11 octobre, les grains des communes ; de répartir dans toutes les fermes les ouvriers agricoles que les cultivateurs aristocrates accaparaient, disait-on ; le rappel de l'arrêté du général Rossignol qui internait à Laval tous les hommes en état de porter les armes, pour les rendre à l'agriculture, étaient des mesures impossibles ou inefficaces, aussi bien que la distribution du traité de Parmentier sur la culture et l'usage de la pomme de terre, l'exhortation aux fermiers d'amener à Laval la part des propriétaires et de fournir dans chaque commune une voiture avec attelage de quatre bœufs et de quatre chevaux. Même avant d'être en état de siège, les Lavallois étaient donc en « état de blocus », cernés par les Chouans, pillé, par les troupes, pressés par la famine.

Au mois de novembre 1795, la ville est à la veille de manquer de vivres ; les prisonniers n'ont plus de paille et n'ont pas eu de soupe depuis vingt-quatre jours, le 18 décembre 1795. Le 9 septembre 1796 encore, un convoi de grains venant de Bazougers est attaqué et le fourgon est capturé.

En paix relative depuis lors, on s'inquiète de nouveau des préparatifs d'une nouvelle insurrection en 1798. Les perquisitions sont autorisées le 12 avril. La ville s'entoure de nouveau de clôture et ferme ses portes (24 sept. 1799) ; elle est mise en état de siège le 17 octobre 1799 et n'en est délivrée que le 25 juin 1800. Mais en somme les alarmes de cette période ne furent pas justifiées à Laval, malgré une tentative audacieuse, simple bravade

plutôt, d'une bande qui vient occuper Avénières le 28 septembre 1799 au soir ; et celle d'une quarantaine de Chouans qui, le 3 novembre suivant, pénètrent dans la rue Saint-Jean, à une portée de fusil du poste de la Croix-Rouge, pour recruter des jeunes gens.

Les *inventaires* de 1906, révoltants comme partout, furent exécutés plus illégalement encore et sans tenir compte des délais.

Dans la nuit du 8 au 9 février (jeudi-vendredi), les églises de Saint-Vénérand et de Notre-Dame d'Avénières sont cernées militairement et la préfecture est gardée par la troupe.

A Saint-Vénérand, M. le curé, pour des raisons personnelles, ordonne de fermer l'église, mais refuse de paraître. Les sapeurs retenus à Avénières n'arrivent qu'à 11 h. ½, ils enfoncent une petite porte du chevet. Le clergé, MM. Lebreton et Gustave Lesegretain protestent, et l'agent, plus douloureusement impressionné que personne, se contente de traverser l'église. Comme inventaire, ce fut tout. M. le curé d'Avénières avait protesté par une affiche placardée dans la ville ; les fabriciens de Saint-Vénérand le firent en s'adressant au préfet par voie d'huissier et en relevant les illégalités qu'on avait ajoutées à une mesure inique.

A Notre-Dame, l'agent et la force armée profitèrent de la sortie d'un convoi funèbre pour occuper l'église, avant toute sommation. Le commissaire, entré brusquement à la sacristie, invective le clergé, et répond aux huées dont il est l'objet par des arrestations. L'agent laissé seul dans l'église, prolonge son opération jusqu'à 1 h. ½ et supplie qu'on le laisse sortir par une porte dérobée.

A Saint-Pierre, église restée dans les traditions de son créateur, on suivit sa tactique habituelle en donnant le change aux manifestants qu'on renvoya et auxquels, quand ils reparurent, on annonça que tout était fini.

A la Cathédrale, ce fut une mystification plus odieuse encore, eu égard aux circonstances et aux personnes en cause, et partant de la même inspiration qu'à l'église de la gare. Après avoir affecté longtemps l'ignorance, on fit savoir par l'organe d'un journal anticléral que l'opération était faite depuis un mois.

Comté et château

Comté et château. — L'ordonnance de Charles VIII, détachant de l'élection du Mans soixante-quatre paroisses pour les unir au comté de Laval, est au chartrier de la Roë (vol. 161, f. 179-182), en copie prise au XVIII^{e} s. sur « l'original scellé de cire verte en lacs de soie rouge et verte, au trésor de Laval ».

Au contrat de mariage passé en cour du Châtelet, le 12 juin 1763, entre Jean-Bretagne de la Trémoïlle et Marie-Madeleine de Salm, il est écrit que, pour remplir l'intention de Charles-Bretagne de la T., son bisaïeul, le futur donne, en réservant l'usufruit, les terres de la Trémoïlle, Thouars et Laval à son fils aîné, à l'aîné mâle de ce fils aîné, et aux enfants mâles par les mâles dudit fils aîné à l'infini (Insinué à Laval, 21 sept. 1769).

Sénéchaux et juges ordinaires

Sénéchaux et *juges ordinaires* : Pierre d'Anthenaise après 1170. Un homonyme était vers le même temps doyen de Laval. — Jean Auvé, 13 déc. 1371, d'après André Joubert (*Rev. du Maine,* t. XVI, p. 195). — Jean Bouglé, 1467. — Jean Le Loir, peut-être le même que Jean Lelong, 1471. — Thibault Le Maçon, 1504. — Jean de Martines, sieur de la Gilguinière, 1582. — Franç. de Farcy, 1678.

Château

Dans l'*Abécédaire d'archéologie* de Caumont, on trouve une description du donjon avec dessins : vue extérieure, coupe du monument et de la charpente, profil et plan de cette même charpente (p. 472-476).

Le Petit-Château, pendant la Révolution, fut hôpital militaire de convalescents avant d'être attribué au tribunal, 1795. — En 1821, les deux châteaux sont vendus au département par Louis-Stanislas de la Trémoïlle pour 90.000 fr. — C'est au 1er mars 1908, que les prisonniers ont quitté le château. Reste à faire l'appropriation du local aux services qu'on se proposait d'y installer, sans trop savoir jusqu'à présent ce qu'on va faire.

Barons et comtes

Barons et comtes. — *Guy* Ier. — En traitant du premier Guy de Laval, j'ai admis l'opinion qui l'identifie avec *Guido de Danazeio* ou *de Danareio,* fondateur du prieuré d'Auvers. M. A. Bertrand de Broussillon, dans son introduction à la *Maison de Laval,* consacre quatre pages à réfuter cette thèse. Pour lui, Guy *de Danazeio* est seigneur de Denazé en Craonnais, et n'a rien de commun avec Guy de Laval. On pourrait dire au moins préalablement qu'ils ont l'un et l'autre, s'ils sont deux, des fils de même nom, Hamon et Jean. Puis, que voyons-nous dans la charte interpolée d'Auvers ? Nous y voyons que Guy, quel qu'il soit, avec l'approbation d'Hugues II, comte du Maine, et le consentement de ses propres enfants, fils et filles, a donné à l'abbaye de la Couture l'église et le bourg d'Auvers, avec une place devant son château pour la construction d'un oratoire et d'un faubourg : et tout cela tel que l'avait possédé le moine Guérin. Or, quel est le Guy dont on connaît des relations avec ce moine Guérin. C'est Guy de Laval et non un personnage angevin. Guy de Laval qui avait autorisé le moine échappé de l'abbaye de Saint-Calais à fonder à Laval même une abbaye dont Auvers eût été la première dépendance si ces projets n'eussent été renversés par la mort tragique de Guérin, au cours de leur exécution. Guy, père de Hamon et de Jean, est donc bien le fondateur d'Auvers. Je l'avais nommé d'Avessé : de Deneré vaut mieux, puisque le manuscrit permet la lecture *de Danareio.*

A la suite de sa thèse sur les comtes du Maine, M. Latouche s'est occupé lui aussi des deux chartes de fondation du prieuré d'Auvers et de l'origine de Guy Ier de Laval. Sa première opinion était que les deux chartes sont entièrement fausses, fabriquées vers la fin du XIIe s. pour assurer aux moines des droits féodaux et utiles ; que les noms et les renseignements historiques en avaient été pris au hasard dans le voisinage et dans quelques documents anciens, spécialement dans le jugement de Guillaume le Bâtard en faveur de Guy de Laval, et qu'il n'y avait rien à tirer de ces actes faux ni pour l'origine de Guy de Laval, ni pour aucune autre question.

Il a fini par reconnaître que le rédacteur ne pouvait avoir tiré des documents invoqués les notions exactes qui sont consignées dans sa charte de fondation d'Auvers, qu'il s'agit bien dans cet acte de Guy de Laval. Il lui reconnaît le titre de fondateur du prieuré ; il n'est plus question de Guy de Denazé. Par conséquent M. Latouche n'a plus d'objection sérieuse à faire à ceux qui soutiennent que Guy de Laval, ayant fondé le prieuré d'Auvers près du château qu'il possédait avant Laval, est bien originaire de ce pays dit la Champagne du Maine. Il voudrait cependant soutenir encore que la charte ne prouve pas cela, même vrai, parce que le rédacteur n'en savait rien, ce qui est invraisemblable.

> *Bull. de la Mayenne,* t. XXIII, p. 99, 336 ; — *Rev. du Maine,* t. LXV, p. 33 ; — *Prov. du Maine,* t. XVII, p. 293, 330.

Guy VI, 1189, † 12 10. — La vente du baron de Joursanvaux à Paris, en février 1839, comprenait des chartes originales intitulées ainsi au catalogue : Règne de Guy le Sixte. — Prieuré d'Olivet. — Guerre avec André de Vitré. — Autre avec Hamon L'Enfant. — Son trépas. — Deuxième mariage d'Ahoïse de Craon, veuve de Guy le Sixte. — Fontaine-Daniel (6e art., n. 24).

Emma de Laval, femme en troisièmes noces de Jean de Toucy, 1231, † 1264. — On sait par une plainte portée contre Geof. Péan, bailli du roi au Maine, que les deux époux étaient en en procès en 1242 ou peu avant (*Historiens de France,* t. XXIV).

Guy VII, 1219, † 1265. — Il est mentionné deux fois dans l'enquête que fit faire en 1247 saint Louis sur les torts de ses officiers : la première fois, pour un différend avec Eudes de Saint-Berthevin dont il voulait dévaster la terre mise sous la sauvegarde du roi, avant 1245 ; — la seconde pour la saisie, juste ou non, en 1245, de la cire qu'un certain Royer Tuebœuf portait à Montsûrs ; dans ce second incident, il est dit *heres de Valle (Ibidem).*

Le testament de *Guy* VIII n'a pas été publié dans la *Maison de Laval* : il est donc bon d'en donner ici les parties essentielles. Il est daté du mercredi après la Chandeleur 1294 (9 fév. 1295, n. s.). Le testateur ordonne d'abord la réparation du « tor fez » par lui ; l'exécution de ses « lès et dons », comme de ceux de son père et de son « oelle » Emma de Laval, dont le nom est écrit Jame, et ceux de Philippe de Vitré, sa mère. Il ordonne encore de payer les « retours et amendements en la ville de la Gravelle », les « prinses » de la ville de Vitré et de la ville de Laval ; les emprunts et les tailles faits dans les mêmes villes ; le prêt des bourgeois de Laval « quant l'on ala (à la conquête) de Cédille (la Sicile) », ce qui semble indiquer que Guy VIII accompagnait dans cette expédition (1265) son père qui n'en revint pas. On rendra à Macé de Lucé, à Geoffroy de Briacé et à un troisième les « despens qu'ils orent en tenant oustage, » allusion probable à la captivité du seigneur de Laval ou de son fils au cours de l'expédition. Réparation aux habitants du Pont-de-Mayenne et à ceux de Livré (Ill^{e}-et-Vilaine) pour faits de guerre ; à ceux d'Olivet, du Bourgneuf, d'Izé et autres, pour amendes excessives au sujet de délits de chasse ; aux Lavallois pour dommages qu'ils eurent pendant deux ans aux moulins foulerets. Guy demande sépulture selon son état « en l'abey de Nostre Dame de Clermont » ; il donne 100 ℔ aux pauvres garçons des terres de Laval et Vitré pour avoir « robes et soullers, » autant pour marier « povres pucelles » ; deux sols à chaque maison-Dieu et maladerie de ces mêmes terres ; il prescrit à son fils aîné d'accomplir les clauses du testament d'Isabelle de Beaumont, sa mère.

« Item, continue le testateur, je dont et lès à Jehanne de Beaumont, ma femme, tant comme a bien desservie, et en récompensation et en mérite… de l'obéissance et de l'honnor quel nous a fet et quel a soufert et soustenu pour nous : saisante escuelles d'argent, … dous plateaux d'argent à entienne, … dous bacins d'argent à mains laver, dous pichers d'argent, un à vin et un à ève, laquelle veselle fut fete partie de hennas d'argent… donnéz à la dite Jehanne. » Il y ajoute, outre quantité de biens meubles, son douaire sur les terres de Laval et Vitré, et ce que le seigneur de Mayenne lui donna à son mariage. A Philippe, fille de Jeanne de Beaumont, il donne 2.000 ℔ pour aider à la marier.

Enfin Guy ordonne à son fils aîné de maintenir tous les arrangements faits avec Jeanne de Beaumont et ses enfants, sous peine d'être déshérité. Il choisit pour exécuteurs : « Ennorables pères et honestes l'évesque dou Mans, et l'évesque de Renes, nobles hommes et sages Monseignor Gefroy, seignor de Chasteaubrient, et mon seignor Guillaume de Doucelle, et mon seignor Briend de Chasteaubrient ; et religions hommes et honests frère Gefroy de Sillé, de l'ordre des frères Menors, et frère Guillaume Roland, et Johanne de Beaumont,.. et eslis en sur que tout Guion, mon fiz aisné, mon exécutour et mestre Gefroy de Parené, mon cleirc, Guillaume Roland et Macé de la Gravelle. »

Le *vidimus* est donné le 10 août 1299, sous le sceau de la cour du Bourgnouvel.

Guy XII, après que le prieuré de Cunault eût été repris sur les Anglais, par Amauri IV de Craon et Bertrand du Guesclin, en avait eu la garde avec Geoffroy de Bresé, chevalier poitevin. Le 28 mai 1364, Urbain V écrit d'Avignon au duc d'Anjou d'user de tout son pouvoir pour obtenir la restitution du prieuré au titulaire Jean de

Durfort, parent d'Hugues, cardinal diacre de Sainte-Marie *in Porticu.* Il fait la même demande, le 5 novembre de la même année, en faveur de Guy du Pin, son chapelain, pourvu alors de prieuré.

Notre Guy fut aussi sollicité par le même pape de s'interposer pour ramener la paix et la concorde entre Jeanne, duchesse de Bretagne, et Jean de Montfort. C'est un fait à relever pour préciser le rôle de Guy XII dans cette longue lutte où sans doute, suivant les instructions du pape, le sire de Laval chercha, mais inutilement, à pacifier les deux partis, 10 décembre 1364 (*Lettres d'Urbain V,* n^{os} 973, 1.344, 1.345, 1.430).

Le chartrier de la Roë (vol. 183, f. 17) contient aussi du « sire de Laval et de Chasteaubrient » un acte donné à Vitré, sous son signet, le 20 juin 1365, par lequel il donne à Guill. de la Fontaine et à Olivier du Boishamon, commission de s'informer de la légitimité d'une rente de 20 s. « sur la coustumerie de Marcillé », dont les chanoines de la Roë réclamaient les arrérages depuis neuf ans.

Jeanne de Laval n'eut que son cœur déposé à Clermont près de Guy XII, son mari ; son corps fut inhumé en son église des Cordeliers de Laval, sous un splendide tombeau émaillé où étaient figurés à ses côtés deux de ses enfants, Guy et François, morts au berceau (V. *Épigraphie,* t. I, 460-461).

Guy XIV *et Guy* XV. — On sait qu'après avoir, moyennant finances, laissé rompre en faveur de Gilles de Bretagne les fiançailles de son fils Guy XV avec Françoise de Dinan, en 1440, Guy XIV abusa de nouveau du jeune âge de ce même fils pour lui enlever une seconde fois sa fiancée, alors veuve de Gilles de Bretagne, et l'épouser lui-même, 1450. Les archives du Vatican nous donnent même les deux actes sollicités à cette occasion du Saint-Siège par Guy XIV et par son fils. L'enquête concernant « François-Guy de Laval, fils aîné de Guy, comte de Laval, seigneur de Gavre, » est du 23 juillet 1450, et adressée à l'évêque de Nantes. On y allègue pour raison canonique d'une dispense de parenté du 3 au 3, que le mariage a été traité pour mettre la paix entre les parents des fiancés. Le mandat pour dispenser du 2 au 3 Guy XIV et Françoise de Dinan, dite de Thouars du nom de sa mère, et pour l'absoudre de certaines censures, est du 17 décembre 1450 et adressé à l'évêque de Vannes.

Guy XIV avait assisté à Tours, le 19 janvier 1446, au combat singulier qui eut lieu devant Charles VII entre Jean Chalons, anglais, et Louis du Bueil qui fut tué. Comme ses ancêtres avaient fondé les quatre prébendes canoniales de Saint-Jean-de-Langeais, il se plaignit de ce que les chanoines obtenaient des indults qui les dispensaient de résider, de sorte que le service divin n'était plus assuré. Le pape Nicolas V fit examiner la plainte par l'archevêque de Tours, le 20 janvier 1453. Les archives du Vatican nous apprennent encore que le comte de Laval et Françoise de Dinan, sa femme, fondèrent une psallette à la Madeleine de Vitré, le 19 mai 1453 (Abbé Vaucelle, *Lettres de Nicolas V,* p. 12, 126, 158, 167, 181, 183, 204, 248, 263).

Guy XV date de Tours, le 27 février 1486 (v. st.), la nomination d'Elie de Quincé, prieur de la Rouaudière, à la charge de « chapelain ordinaire, domestique et commensal, pour le servir avec les autres chapelains, serviteurs, commensaux de son hostel. » Il se qualifie « aisné fils du comte de Laval, comte de Montfort, sire de Gavre, de la Guerche, des Aunais, d'Acquigny, et signe François (Chart. de la Roë, vol. 175, f. 15).

Guy XIX. — Le 28 juin 1588, François de Coligny, administrateur des biens et personnes de Guy (XIX), comte de Laval, auparavant nommé Paul de Coligny, Françoise et Marguerite de Coligny, « ses enfants et de défunte Claude de Rieux, son épouse, » obtient des lettres patentes du roi, données à Boulogne, pour enjoindre à « tous les prétendant droits d'usage ès boys, buissons, garennes et forests du comté de Laval, » de présenter leurs titres.

Guy XX. — M. Lucien Bezard, qui était en 1907 professeur à Buda-Pest, a dressé l'itinéraire du jeune seigneur de Laval (*Bulletin,* t. XXIV, p. 129). Au point de vue historique, il en résulte que la Hongrie n'était pas au mois de décembre 1605 en état d'hostilité avec la Turquie, et que le comté de Laval n'a pu être tué que dans une

rencontre avec des irréguliers musulmans.

Henri de la Trémoïlle, encore protestant à cette époque, a son nom sur une cloche de Montjean, datée de 1646, à laquelle on a donné les noms de Maurice-Guy. C'est le dernier écho du nom traditionnel des comtes de Laval et une invitation à respecter cet usage. Les ducs de la Trémoïlle n'en firent rien. — « M. le prince de Tarente, écrit-on de Laval le 2 décembre 1668, arriva jeudi au soir (29 novembre) en la ville de Laval. Il y a sept ans qu'il n'y avoit esté. »

Institutions ecclésiastiques et religieuses

Institutions ecclésiastiques et religieuses

CLERGE SECULIER.

Évêché. — Dons de généreuses familles et de l'ensemble des fidèles, le terrain et l'édifice ont été enlevés aux évêques de Laval. Monseigneur Eugène-Jacques Grellier en a été expulsé violemment, le mardi 18 décembre 1906. Le prélat qui venait relever le diocèse à la suite d'épreuves inouïes, avait été pris à l'Eglise d'Angers et nommé à l'évêché de Laval, par le Souverain Pontife Pie X, le 21 février 1906, sacré par lui à Rome, le 25 du même mois, et intronisé à Laval le 18 mars.

Séminaire. — Le vaste établissement proportionné à l'importance du diocèse, dû pour la plus grande partie aux libres contributions des fidèles, a été lui aussi enlevé à sa destination quarante-six ans et dix jours après son inauguration du 8 décembre 1860.

Une notification du décret d'expulsion avait été faite le 24 février, avec menace répandue dans le public d'exécution immédiate et d'incorporation des séminaristes militaires si l'on résistait. M. Daligault, supérieur, se contenta de protester avec tristesse. Puis, le même jour que leur évêque quittait son évêché, maîtres et clercs étaient arrachés à leurs cellules, à leurs classes, à leur chapelle, le 18 décembre 1906. Le diocèse n'a plus aujourd'hui qu'une École de théologie, installée dans l'ancien scholasticat des Jésuites. — *Supérieur :* M. *Poirier.*

Archidiacre. — Jean de *Launay* a son épitaphe à Rome dans l'église Saint-Chrysogon : *Hic subtus jacet quondam Johannes de Alneto, in utroque jure licentiatus, archidiaconus de Lavalle in ecclesia Cenomanensi, ejusdemque et Andegavensis canonicus, qui obiit anno Domini MCCCCXXVIII, die penultima novembris. Anima ejus in pace quiescat.*

Doyens. — *Guillaume* était encore en charge, 1241. — Le sceau de *Pierre* est décrit par Douet d'Arcq, n° 7.541.

M^{gr} Bouvier, qui redoutait la division de son diocèse, avait pris l'initiative de déléguer des pouvoirs spéciaux aux archiprêtres et aux doyens qu'il créait, avant les autres évêques de la province, dans son synode du 6 au 8 septembre 1851.

ÉGLISES PAROISSIALES.

La Trinité. — M. Louis de Farcy m'écrit qu'il se souvient d'avoir trouvé au Mans une note constatant que les religieux de la Couture auraient, à leurs frais, au milieu du XII^{e} s., fait exécuter les travaux hardis qui transformèrent l'église à trois nefs en un vaisseau unique. Il y a lieu de penser que l'auteur de la *Monographie de la cathédrale d'Angers* confond le texte qu'il croit avoir égaré avec celui qui mentionne la contribution des moines à la construction primitive de la Trinité de Laval. En tous cas, aux églises de Laval et d'Angers qui furent transformées par le procédé qu'on avait déjà employé à la Couture du Mans, il faut, d'après M. de Farcy, ajouter

les cathédrales de Vannes et de Saint-Malo, dont les évêques avaient vu exécuter les travaux de Saint-Maurice d'Angers à l'occasion de la translation des reliques de saint René en 1151.

Le tableau de *la Mort de saint Bruno* que possède la cathédrale, fut acheté à Nantes par souscription, à la vente de M. Donné, peintre et professeur de dessin, avril 1840.

Par arrêté du 28 avril 1795, « le chœur de l'église et ses environs, » ainsi que la sacristie furent rendus au culte, à condition qu'on n'entrerait que par la porte qui est au bas de l'escalier montant au clocher. Le 16 juillet, toute l'église fut comprise dans la concession, après qu'on l'aurait débarrassée des cloisons et des estrades qui l'encombraient ; et à condition que la municipalité en disposerait pour la lecture des lois, pour les fêtes nationales et pour l'adjudication des biens nationaux.

La statue en marbre de la Sainte Vierge avait été peinte en rouge au commencement de l'hiver 1798-1799. Au mois de janvier les couleurs prirent subitement une vivacité extraordinaire. On cria au miracle et la foule se porta à l'église. Le commissaire Tellot écrivit au ministre de la police pour l'entretenir de cette « circonstance ». Il explique scientifiquement (?) le phénomène par l'effet alternatif de la gelée qui avait « concentré dans les ports *(sic)* de cette statue une partie de l'humidité de l'air et des sels formant la couleur », et du dégel qui avait fait ressortir cette même humidité et « ravivé les couleurs ». Il ajoute qu'il a prié la municipalité de prendre de promptes mesures de prudence de peur que l'on ne persuadât au peuple que « ce prétendu miracle prouvait la nécessité de rétablir l'ancien culte ». En réalité la municipalité ne fit rien. Elle écrit de son côté, le 31 janvier, qu'« elle n'a pas empêché le concours des individus venant voir l'image de la Vierge, les uns par superstition, les autres par curiosité. Un coup d'autorité eut accrédité le prestige qui est tombé de lui-même » (Arch. de la Mayenne, L 45, n. 157 ; *Bull. de la Mayenne,* t. XX, p. 500).

La translation des reliques de saint Iomède, obtenues à Rome où elles avaient été découvertes en 1840, par M. l'abbé Véron, plus tard vicaire général à Paris, fut un événement régional qui amena à Laval cinq évêques et 22.000 fidèles, le dimanche 27 août 1843. Un triduum fut prêché par M. Bautin, chanoine de Paris et doyen de la Faculté de Strasbourg. Une relation accompagnée d'une complainte signée : propriété de J.-Fr. Martin, a été imprimée à Sablé par Choisnet-Chamouillé.

Curés. — L'un des deux curés fut condamné par l'official du Mans à faire amende honorable au Chapitre pour avoir négligé de mettre à exécution des lettres de la cour du Chapitre contre les héritiers de maître Jean Guérin, 24 juil. 1424. — Nicolas *Sédillé,* pourvu d'un canonicat de Saint-Martin de Tours, résigne à Jean *Bodart,* prêtre, 19 nov. 1450. — Jean *Brouard* (V. ce nom, t. I et IV) était de Saint-Denis-de-Gastines, fils de Jean B. et de Gillette Perier, tonsuré à Mayenne par Ch. d'Angennes, le 25 avril 1564. — Et. *Couanier,* par testament insinué le 31 mai 1779, donna aux pauvres son argent et ses biens meubles. — Auguste *Quentin,* 1905.

Saint-Melaine et *Saint-Vénérand.* — La vieille église de Saint-Melaine est toujours qualifiée succursale en 1778 et même en 1790. — La « frairie de Saint-Melaine » jouissait d'une rente foncière et avait une messe fondée le dimanche, 1514, 1608. — Le clocher fut reconstruit en 1742, pour 3.380 ℔, aux frais des héritiers de Jean Rigault, prieur.

Adrien d'Amboise, évêque de Tréguier, vint consacrer dans l'église de Saint-Vénérand, le 10 oct. 1608, les autels de Notre-Dame, de Saint-Jérôme, de Saint-François. — Les travaux exécutés en 1695 avaient pour objet le prolongement du transept du côté de l'évangile, à condition, pour François Langlois, architecte, de déposer et replacer la grande verrière (*Bulletin,* t. XXII, p. 142).

Curés : Hamon *Langelier,* 1379, 1399. — Guill. *Le Bigot,* déjà prieur de Saint-Melaine, obtint le 23 mars 1448, par

résignation de Jean Jagau, prieur d'Avessé, au diocèse du Mans, le prieuré de Châteaupanne (Montjean, M.-et-L.), et fut autorisé à permuter ces deux prieurés avec d'autres bénéfices, ce qui n'eut pas lieu au moins pour Saint-Melaine (*Lett. de Nicolas V,* p. 57). — Jacq. *Patry* teste en 1723, léguant trois grands tableaux à l'église. — Jean *Raybault* mourut à Alençon en 1740.

En messidor an IV, la Commission révolutionnaire fit abattre les tombes et les croix du cimetière.

CHAPITRES.

Saint-Tugal. — M. A. de Barthélemy, membre de l'Institut, a publié dans le *Bulletin de la Mayenne* (t. XVIII, p. 261-277), une étude sur les reliques de saint Tugal. Il y suppose que la collégiale de Notre-Dame mentionnée au XI^{e} siècle est la même que Notre-Dame du Bourg-Chevreau. Je crois plutôt que la première fondation était dans la chapelle intérieure du château. Il se trompe sûrement en affirmant qu'il n'est fait mention de Saint-Tugal qu'au XV^{e} siècle. Le changement du vocable eut lieu entre 1324 et 1333.

M. de Barthélemy mentionne aussi un office de saint Tugal, imprimé à Rennes en 1605, pour Laval, ou du moins composé d'après un manuscrit de l'église Saint-Tugal de Laval. Dans le *Bulletin monumental,* l'auteur avait reproduit une description du vitrail de Saint-Tugal, figurant les scènes de la légende du saint, description écrite en 1669 par le chanoine de la Grève.

La confrérie des Prêtres, connue au XIII^{e} s., reçut encore, le 10 déc. 1736, de Jacq. Langlois, sieur de la Bréhinière, négociant, et de Marg. Duval, sa femme, une rente de 60 ℔.

« Il y a une musique fondée. » à Saint-Tugal, remarque le *Dictionnaire universel* de Saugrain.

Geof. *de Perrigneio,* chanoine, est autorisé par Jean XXII, le 16 mai 1320, à postuler un bénéfice dans le diocèse de Nantes. — Roch Pillier, chantre, 1604, † 1630, fut délégué pour l'élection des députés aux Etats de Sens en 1614 ; il était d'Angers.

Saint-Michel. — La propriété est vendue 75.000 fr. par acte devant Meslay, le 12 juil. 1843, par Clément-Franç. Baret et autres à Pierre-Marin-Edouard Brignon de Lehen, prêtre à Laval.

CLERGE REGULIER.

Saint-Martin. — Une bulle d'indulgences de Paul V, accordée à la confrérie de Saint-Martin de Laval, le 7 nov. 1610, est conservée à Tours, aux archives de Saint-Martin : M^{gr} Barbier de Montault a reproduit dans ses Œuvres complètes, et dans la *Prov. du Maine,* t. VII, p. 382, ce chef-d'œuvre calligraphique.

Par testament olographe du 8 juin 1724, Daniel Bonnenfant de Brivezac, prieur, exprime le désir d'être inhumé au milieu de la chapelle de la Sainte-Vierge ; donne cinq chasubles dont les orfrois et galons sont d'or de Strasbourg, un soleil d'argent, ses chandeliers avec croix en métal, une lampe, deux devants d'autel en cuir doré, et « généralement, ajoute-t-il, tout ce que j'ai fait et posé tant dans le chœur que dans la nef : le retable d'autel avec les quatre statues des Pères de l'Eglise, la grille de fer dorée en des endroits, le lambris de la nef, les troix tableaux des Mystères de N.-S., de la Transfiguration et de l'établissement du Mystère de l'Eucharistie. J'ai fait faire la sortie par le bas de l'église qui donne dans la rue des Echelles, avec la croix qui est au-dessus de la porte ; j'ai fait rebâtir la maison priorale avec la rampe de fer et les menuiseries de la chambre et de la salle que je donne à ce bénéfice à condition que ladite rampe et menuiserie ne pourront être enlevées. » Il donne enfin aux Franciscains, ses « voisins et bons amis, » un ornement en brocard doré de Strasbourg ; à son frère Jean-Antoine, « son diamant consistant dans une amétiste parfaite accompagnée de deux brillants blancs et fins ; aux

hôpitaux : effets, mobiliers, argent, billets.

Après l'expulsion de Mgr l'évêque de son palais épiscopal, les bureaux de la chancellerie ont été pendant deux ans (1907-1908) installés à Saint-Martin.

Sainte-Catherine. — Prieurs. — Frère Germain des *Erbiers,* prieur, 1510. — Noble et scientifique personne Martin *Métal,* 1575. — Macé *Thoreau,* évêque de Dol (1660, † 31 janvier 1692), conseiller du roi en ses Conseils d'Etat et privé, seigneur de la Grimaudière, doyen de Poitiers, abbé de Saint-Jean de Maulévrier ; il a dans le *Pouillé de Rennes,* t. I, p. 430-431, une notice et une épitaphe où ses titres de prieur de Sainte-Catherine et d'abbé de Maulévrier ne sont pas mentionnés. — N. *Oudedé,* entre le précédent et François *Dufour,* prieur de Saint-Leu-d' Esserent.

Un décret de l'an III fit de la maison priorale un hôpital militaire, dit de la Fraternité.

Cordeliers. — Dans la fenêtre du chevet, murée quand on construisit le grand autel, vers 1636, M. Alleaume a relevé à l'occasion des restaurations qu'on a dû faire aux meneaux de cette fenêtre, les parties du vitrail qui remplissaient les lobes variés de forme du tympan, et dont l'ensemble représentait la résurrection des justes, car on n'y voit aucune allusion aux réprouvés. La verrière datait des premières années du XVe siècle, c'est-à-dire de l'époque où fut consacrée l'église, 1407. Mais elle avait été réparée au XVIe s., probablement à la suite de dégâts causés par la grêle. Ces fragments ont été mis en caisse, après avoir été soigneusement étudiés et décrits par M. Alleaume (*Bull.,* t. XIX, p. 439-447).

Le retable de la première chapelle de gauche en entrant par la porte du bas de l'église, a été construit en 1653 par Michel Langlois, au prix de 1.000 ℔, fournis par les exécuteurs testamentaires de Franç. Chapelle.

H. *Guibourg* est de nouveau gardien en 1734.

La « Congrégation du tiers-ordre, établie dans l'église des Cordeliers, » accepte un legs de Guill. Ragaru, en 1729.

Un hôpital est organisé dans le couvent, brumaire an IV.

Dominicains. — Vers 1676, Franç. Langlois édifiait le maître-autel de l'église et les religieux lui donnaient, outre le prix convenu, la jouissance d'une bancelle avec agenouilloir dans l'église, « pour aucunement reconnoistre sa peine » (*Bulletin,* t. XXII, p. 238). — Les religieux entreprirent, à la veille de la Révolution, la reconstruction du couvent. Le Bureau de charité de la Trinité leur prêta, à cette occasion, une somme de 1.800 ℔. Mais bientôt ils n'eurent plus la disposition de leurs biens et le séquestre refusa de verser les annuités promises pour la continuation des travaux, car, dit-il, « je n'ai plus d'autre argent pour donner du pain aux religieux expropriés ».

Une salpêtrière fonctionnait au printemps 1794 dans l'établissement.

Prieurs : Denis *Gomer,* né à la Ferté-Macé, profès du Mans, 1674 ; — Florent *Ranciat,* 1676 ; — N. *Blanchard, conventus Argentinensis,* sous lequel eurent lieu les fêtes de la canonisation de saint Pie V, 1713 ; — Pierre *Faisant-Lamotte,* ancien prieur, † 1785, sont connus par des monuments épigraphiques (*Épigraphie,* t. I, p. 469-470).

Capucins. — L'enclos et le couvent furent acquis natt par Jean Segrétain et par N. Delauney-Fresnay ; et la maison des « sœurs des Capucins » par Franç. Hignard. On logea dans la propriété Delauney, du 24 février 1794 au 21 mars 1795, les jeunes Vendéens détenus par mesure de sûreté.

Bénédictines. — Prieures : Perrine *Ducellier,* janv.-sept. 1755 ; — Marg. *Tripier,* 1756. — Le 22 mars 1795, le directoire arrête que les appartements non occupés par le tribunal criminel serviront de magasins de fourrage, et que les dix-huit religieuses qui y sont détenues pour refus de serment seront immédiatement remises en liberté sous la surveillance de la municipalité. — Le 4 décembre 1801, la ville acquiert le couvent et ses dépendances pour agrandir le Champ de foire.

Patience. — La division qui régnait dans la communauté venait de l'ingérence des Cordeliers qui voulurent en prendre la direction. Le pape Grégoire XV, par bulle du 21 mars 1621, enleva « toute supériorité, juridiction, visite, correction, soin et gouvernement » du monastère, au ministre général et autres supérieurs des Frères mineurs, et le soumit entièrement à l'Ordinaire. Cette bulle donne le titre d'abbesse à la supérieure.

Anne Le Cornu, dite Anne de la Croix, fut envoyée en fondation à Fougères et revint dans son couvent de Laval, où elle mourut supérieure le 12 janv. 1644. — Jeanne Hardy et Louise de Meaulne, de Laval, allèrent de leur côté aux Ponts-de-Cé former à la vie religieuse un couvent récemment fondé, en vertu de l'autorisation donnée pour trois ans par Charles de Beaumanoir, 25 févr. 1630. Avant l'expiration de ce terme, elles étaient rappelées à Laval pour aller présider, avec Françoise de Beaurepaire, à la fondation du monastère de Beaumont-le-Vicomte, 7 avril 1632 (Notice par M. Besnard, *Revue du Maine,* t. LXI, p. 86, 202). — Les paroissiens de Saint-Vénérand payèrent 200 ℔, le 7 juil. 1795, les stalles de Patience qu'on voit encore dans l'église.

Chapelles.

Saint-Mathurin-du-Gast. — Acquise en 1791 pour 1.300 ℔ par M. Berset d'Hauterives. — *Saint-Etienne.* — La propriété est vendue en 1853 par les héritiers d'Aimée Voille à Marie Lefebvre, femme de J.-B. Foucault, d'Ernée, pour 73.092 fr. — *Saint-Jean.* — Acquise nat[t] par N. Jasson. Un corps de garde en prit possession le 8 décembre 1795.

Enseignement

Enseignement.

Un nouveau local avait été acquis comme annexe du collège par acte devant Trois, le 23 janvier 1788. — Le collège est vendu nat[t] au citoyen Faur (V. ce nom), et le Petit-Collège à Jul. Menard.

Aux libéralités connues envers les Petites-Ecoles avant la Révolution, j'ajoute que Jacq. Manchon, chanoine de Saint-Tugal, par testament devant Chatizel, le 7 février 1737, donna 300 ℔ pour une « école de charité », et que le 22 mars 1737, les Ecoles acquirent une maison de Jean Bonneton, devant Jardrin, notaire.

Les instituteurs qui demandaient en 1793 un traitement de 1.000 ℔, furent éconduits, le directoire ne voulant pas « jeter la république dans des dépenses incalculables. » Il se contenta de nommer, le 15 décembre 1794, un jury d'instruction composé des citoyens Guittet aîné, Segretain aîné, Boullevraye, officier de santé. Il envoya aussi, l'année suivante, deux élèves à l'École normale supérieure : Jean Maréchal et Pierre Epiard ; Lecomte à l'école d'Alfort et Etienne Duval à Saint-Malo pour s'instruire dans l'art de la navigation. Il y avait vingt boursiers au collège de Laval en 1800.

Le sieur Faverolle eut un traitement de 1.800 ℔, au mois d'août 1791, pour mettre en ordre dans la bibliothèque des Capucins les livres enlevés des maisons religieuses du district. C'est le premier noyau de la bibliothèque municipale. Un catalogue en fut rédigé en 1792, et vérifié par Paillard de la Houssière, Choblet, Rabard et Seguéla.

Lycée. — L'Association des anciens élèves publie un *Annuaire* depuis 1878.

Immaculée-Conception. — L'établissement si prospère sous la direction des Pères de Pontigny, battu en brèche à cause même de ses succès, sacrifié dans des conditions odieuses qui sont encore dans toutes les mémoires, a été transformé et soutenu au prix des plus généreux efforts. La maison abrite maintenant le Petit-Séminaire.

Haute-Folie. — Le pensionnat des religieuses de Picpus a été fermé en 1904.

Sacré-Cœur. — Le 9 mai 1838, M. Isidore Boullier, curé de la Trinité, vendait pour 36.000 fr. à dame Sophie Barat, la maison de la Retraite, rue Gaudin. Le 5 octobre suivant, cette acquisition était complétée par celle de trois maisons et dépendances sur le chemin d'Avénières cédées pour 36.370 fr. par M^{me} Morin. Communauté et pension sont perdues pour Laval. Les religieuses ont dû porter à l'étranger leur zèle et leurs bienfaits. L'immeuble, heureusement, est acquis par M^{lle} de Hercé et ouvert par elle aux aspirantes institutrices libres.

Établissements de la Communauté d'Evron, supprimés depuis 1902 : Salle d'Asile, rue Flatters, et école libre, rue de l'Asile, par circulaire ministérielle du 8 juillet 1902 ; — Pensionnat libre de Saint-Etienne, par rejet de la demande d'autorisation du 4 avril 1903 (c'est aujourd'hui un ouvroir de jeunes filles) ; — les écoles libres de la Providence de Saint-Vénérand et de Nazareth, par arrêté ministériel du 9 juil. 1904 ; — le Pensionnat Sainte-Marie, par arrêté ministériel du 5 juil. 1906 ; — l'école maternelle communale et l'école primaire communale d'Avénières, par arrêtés préfectoraux du 30 juil. 1906 et du 2 juil. 1907.

Établissements libres des Frères des Ecoles Chrétiennes, fermés en 1904 : 1° Boulevard de Tours (Saint-Vénérand) ; 2° à la Cathédrale, rue des Tuyaux ; 3° à Notre-Dame ; 4° à Avénières.

L'enseignement libre possède actuellement : Trois écoles primaires pour les garçons, boulevard de Tours (Saint-Vénérand), rue des Fossés (Cathédrale), rue de Bretagne (Notre-Dame). — Pour les filles : Pensionnat Sainte-Cécile ; école maternelle et école primaire, rue du Mans (Saint-Vénérand), pensionnat N.-D. de Pontmain et Sainte-Marie, école maternelle, rue Flatters, école primaire de Nazareth, Orphelinat, rue d'Avénières, école de la rue de l'Asile (Cathédrale et Notre-Dame), pensionnat et école primaire (Avénières).

Établissements charitables et hospitaliers

Établissements charitables.

Hôpital Saint-Julien. — Maîtres et *aumôniers :* Guillaume d'*Andolle* ou d'Andoulle, peut-être d'Andouillé, donne bail de la courtillerie de Saint-Julien en Grenoux, au fief de Rouessé, 7 janvier (n. st.), 1298, et d'une maison au Gué-d'Orgé, août 1300. — *Bertrand,* 1361 ; le même probablement que Bertrand de la *Rivière,* qu'on trouve en 1391. — Dès 1411, Guy XII proteste contre l'ingérence des habitants qui avaient présenté à l'archevêque de Tours pour aumônier de la Maison-Dieu Gervais Lemercier, alors que Jacq. *Maurat* avait été pourvu par lui le 7 avril 1409, suivant le droit exclusif « dont il avoit joy et usé, tant par luy que par ses prédécesseurs, seigneurs du dit lieu de Laval, toutes et quantes foiz que le cas y estoit advenu et par les derniers explois, au veu et au sceu des bourgeois et habitans de la dite ville de Laval. » Il est fâcheux que nous ne connaissions point les raisons que les bourgeois avaient eu d'agir ainsi. Peut-être y avait-il là, comme à Mayenne, à cette même date, une querelle entre Armagnacs et Bourguignons (*Maison de Laval,* t. V, p. 53). — Pierre *Le Baud* était pourvu dès le 9 février 1481 (n. st). — Jean *Moreau* se place entre Jul. *Aubépin.* 1509, et François de *Laval,* 1523. Guill. Le Doyen le trouve trop entreprenant.

> Celluy an (1523) à la Sainct André Mourut messire Jehan Moreau, Qui vouloit, sans merc ne marreau,

Estre seigneur en tout lyen, Aulmosnier de Sainct Julien.

Le 18 novembre 1789, la sœur Tendron, supérieure des religieuses hospitalières, écrit au Comité ecclésiastique une lettre touchante pour demander la conservation de sa Congrégation composée de trente-six religieuses et ne jouissant pas de 4.000 ℔ de rente. Elles ont toutes payé à leur profession 50 ℔ à l'hôpital et se dévouent jour et nuit au service des malades. Le peu de temps qui leur reste est employé à l'éducation de jeunes demoiselles qu'elles forment à la vertu. Elles avaient commencé en 1785 la construction de leur pensionnat, pour laquelle le gouvernement avait donné 9.000 ℔.

L'autel de la chapelle, don de Jacq. Le Clerc de la Ferrière, fut par Franç. Vignier pour 1.800 ℔, par marché du 21 avril 1698. Jul. Lorier et Jacq. Besron fournirent les colonnes de marbre noir de Sablé et de marbre rouge de Saint-Berthevin (*Bulletin,* t. XXII, p. 150).

Les Incurables avaient une chapelle particulière, où Marie Lebourdais fonda la messe du dimanche, le 17 mars 1740.

L'hôpital fut affecté aux militaires, par arrêté du 18 mars 1795.

Bureau de Charité. — Il avait été fondé pour toute la ville en 1658, composé de seize directeurs : quatre ecclésiastiques, deux officiers du seigneur, deux officiers de l'hôtel de ville, deux avocats et six bourgeois. Ce bureau général, créé pour des circonstances spéciales, cessa avec elles, et fut remplacé par des bureaux paroissiaux de la Trinité et de Saint-Vénérand, dans lesquels le rôle actif était donné à des dames de Charité. Le bureau de la Trinité profita des legs de l'abbé Chabrun de Beaumesnil, spécialement affectés aux malades, tandis que le bureau secourait tous les pauvres. M. Queruau-Lamerie (*Bulletin,* t. XX) a fait l'histoire de ces œuvres de bienfaisance d'après les notes de M. Daveaux, administrateur du bureau.

Le 17 novembre 1767, les directeurs placèrent sur le clergé une somme de 1.800 ℔ pour les honoraires des prédicateurs d'une retraite.

A la suite de l'initiative de M^{me} du Coudray qui fit en 1778, au Mans et à Angers, des cours d'obstétrique, fréquentés par les élèves sages-femmes des paroisses du Bas-Maine, la ville de Laval inaugura en 1780 un cours analogue sous la direction de François Hubert, chirurgien. Le cours d'accouchement institué le 8 décembre 1790, dont les élèves devaient se renouveler en mai et en septembre, eut pour démonstrateur en 1790 et en 1791 Jean Boutevillain (V. ce nom).

Commerce

Commerce. — La Chambre de commerce a fait imprimer en 1894 un *Catalogue-inventaire* de sa bibliothèque (Laval, A. Goupil, in-8, 64 p.).

La corporation des ciriers mérite une mention spéciale pour les œuvres d'art que produisaient ses maîtres, spécialement au XVII^{e} s., et qu'exhibaient aux processions de la Fête-Dieu les différents corps de métiers. M. Jul.-M. Richard nous a révélé pour Laval ces objets artistiques qu'on continuait de nommer les cierges des corporations et qui étaient devenus des monuments animés de la présence de personnages figurant des scènes bibliques et autres, où les allusions satiriques aux événements contemporains n'étaient pas rares (*Bulletin,* t. XV, p. 456).

La communauté des marchands acquiert pour lui servir de bureau une maison située au cul-de-sac du bas de la

place et appartenant à Marie Couanier, XVIII[e] s.

Les maçons décident que leur service annuel se fera dans l'église des Cordeliers, 1756.

Lavanderies : Chanteloup et Perpigné sont données à rente par Pierre Hamard à Charles Simon pour 12.000 ℔, vers 1720. — La Chaussée et le Lieutenant sont également arrentées pour 850 ℔ par René Renusson de la Brossinière, 1746. La première passe de Guill. Jarry et de Franç. Mariage à Jacq. Perier de Bussy, écuyer, et à ses associés, 1764, qui vendent à Noël-Alex. Turpin pour 13.000 ℔, en 1770. — La Chiffolière et Pelu, à Et. Perier de la Girardière, sont estimées 16.000 ℔ en 1746 et adjugées à Pierre, Joseph et François Perier en 1767. — La Maillardière est vendue par les héritiers de Franç. Bancourt, lieutenant de gabelle à Cossé, à Jos. Le Seyeux, 1764. — Le Pré-Hutin et la Guérinière passent, par acquisition de Marguerite Renusson, à Jos. Perier du Bignon, 1768. — Ricordaine est à Louis Chapelle, sieur de Sainte-Marie, fils de Gatien Chapelle, sieur du Pont, et de Marg. de Mézange, de la Ferté-Macé, 1690 ; et acquise de divers par Franç. Gaultier, 1736, 1742. — La Savardière ou Bourdonnière, rue de Chantelou, passe de Louis Duchemin à Franç. Frin des Touches, 1782. — La Coconnière appartenait au citoyen Dubourg. Le général Darnaud ayant placé un poste qui pût la défendre, on lui en fait une reproche, comme d'une faveur personnelle, 1799.

Le 14 février 1796, Dalibourg écrit au ministre de la police que le commerce des toiles, qui faisait la richesse de Laval, a été « entièrement desséché par le règne sanglant de Robespierre et la villeté des assignats. »

Rues, logis, théâtre, cercles, auberges

Rues, logis, cercles, auberges.

M. Chomereau a donné à la Commission historique de la Mayenne des notes sur les rues des Serruriers, des Chevaux, de Chapelle et des Eperons, 1887.

La maison du Grand-Veneur a été de nouveau étudiée dans la *Peinture au Moyen-Age,* de M. Gelis-Didot (t. II, p. 632).

Manoir-Ouvrouin. — Au commencement du XV[e] s. et depuis longtemps sans doute, le baron de Laval et le sieur du Manoir, oubliant les anciennes rivalités, vivaient en bonne intelligence. Jean Ouvrouin, seigneur de Poligné, recevait son suzerain en son logis, quand il « tenoit cabaret. » Tout le château y venait à « l'esbat », dans les années 1405-1406 : M[gr] de Gavre, Thibault de Laval, seigneur de Brée, Jeanne de Maillé, sa femme, Pierre de Beauvau, Jeanne de Laval, femme de Guill. de Courceriers, Guy de Laval et Marguerite Machefer, Guy Turpin, pour qui Anne de Laval eut plus tard un caprice, et bien d'autres. Chose à noter, en 1405 le verger du manoir produisait deux pipes de pommes. S'il s'agit de pommes à cidre, c'est la première mention que j'en connaisse pour Laval.

Pichot de la Graverie écrit que le manoir fut érigé en terre noble et hommagée avec justice foncière en faveur de Jean Auvé, en janvier 1489 seulement. Les seigneurs furent ceux de Poligné, puis ceux de la Roche-Talbot. jusqu'en 1533 au moins. « M. de Coligny et du Manoir-Ouvrouin » est mentionné entre 1543 et 1553 ; puis Gerv. Arnoul, mari de Charlotte Hardy. veuve en 1571 ; Gerv. Arnoul, receveur des traites, 1583 ; Jeanne Aubert, sa veuve, 1614 ; André Arnoul, 1629 ; Jean de la Porte, 1669, et Marie Cazet, sa veuve, 1681, 1685 ; Franç. Marest, mari de Jeanne de la Porte, 1722, 1742. En 1774, Claude-Alex. de Brie-Serrant vendit le Manoir pour 27.200 ℔ à Jean Duchemin de Beaucoudray et Perrine Jousse, sa femme, dont hérita leur nièce, veuve de M. Le Clerc de Monternault. M. Le Clerc de la Roussière, son fils, lui succéda, et la fille de ce dernier épousa F.-Michel Dubois-Beauregard, qui fit démolir en 1820 le vieux manoir (t. II, p. 632).

Beauregard. — L'ancien logis bâti en 1651 par M. René Charlot, sieur des Bigottières, est probablement l'œuvre des architectes Langlois. — Philippe de Bouillé, comte de Créance, sgr de Champfleury, demeure en sa maison de Beauregard, paroisse de la Trinité de Laval, 1656. Ce sont deux logis distincts (t. II, p. 632). — Le patronage, installé par M. Guay des Touches en 1866 et qui ne visait qu'au bien de la jeunesse ouvrière, a été accaparé le jour même où le séminaire fut enlevé au diocèse, au profit d'une œuvre laïque.

Bel-Air. — Dans l'ancien logis de M. Delauney, un bas-relief sculpté au-dessus d'une porte figure un vaisseau avec tous ses agrès, symbole de l'industrie des toiles à voiles que le propriétaires avait introduite à Laval (Note de M. le capitaine Le Sassier. — V. t. II, p. 603).

Maisons notables. — *La Sirène* est aux héritiers d'Angélique Cherouvrier, veuve de N. Salmon, 1840. — Le « château de Montesouris, » à la Croix-Bidault, appartient à la famille Lebreton, 1788. — *La Maison-Coueffette,* carrefour de la Valette, est vendue par Pierre Perier du Bignon à Pierre Brillet, 1792. — *La Cour des Comptes* est prise à rente par Pierre Leduc de Jos.-Ch. Le Jay, prêtre, 1763. — *Le Petit-Louvre,* au carrefour Mazure, est vendu par Jean-Ch. du Ronceray, de Fougères, à Jean Le Segrétain, 1766.

Théâtre. — Le 25 avril 1800, Fouché, préfet de police, défend de laisser jouer à Laval *Athalie,* « parce que l'on y trouverait des allusions et des souvenirs à un gouvernement qui n'est plus. »

Cercles. — M^me^ de la Jourdonnière écrit, le 22 janvier 1767, à son fils : « Tu sais ce que c'est que ce *Grand Jardin.* Tout ce qu'il y a de bon y est associé. C'est là que sont toutes les nouvelles. Il y a un appelé Loient (Loyant ?) qui va y transcrire le *Bulletin* et le porte dans les autres jardins et dans celui des prêtres. Cela lui vaut de l'argent que ces messieurs veulent bien lui laisser gagner. » Cette note se rapporte probablement au Jardin fondé par Pichot de la Graverie. Mais, comme on le voit, il y en avait bien d'autres. Le « jardin et pavillon près les fossés des Eperons. » acquis devant les juges du Comté, pour 900 ℔, le 19 mars 1763, de Marie Le Moine, veuve de N. Moraine de la Motte, par MM. Jagu de la Grand'Maison, Le Vigneur, greffier, Letort, notaire, Rosière, Leballeur, Duval, Hayer, Aubry, notaire, avait sans doute cette destination.

Mais le 12 nivôse an II (1^er^ janv. 1794), le Comité révolutionnaire fait fermer toutes les sociétés, maisons et jardins, tels que la Beraudière, le Jardin-Hubert, Beau-Soleil. le Jardin-Berset, etc.. « asiles des égoïstes et des aristocrates, où ils conspirent la perte du peuple et calculent froidement les moyens de l'affamer. »

Hôtelleries. — La *Cloche* est donnée à rente par la veuve de Pierre Piau à Fr. Rallier, 1733. — Le *Cœur-Royal* est donné de même par Aug. Pottier de la Fortinière à Franç. Malherbe. 1790 ; — La *Croix-Verte,* par les héritiers de Louise Engoulvent à Jul. Maréchal, 1726. — La *Fleur de Lis* est chargée d'une rente de 675 ℔ due par Pierre Le Clerc, directeur des messageries, et cédée par Franç. Michel, écuyer, sieur de Grammont, contrôleur des actes à Brissac, mari d'Anne Hébert, à Renée Beudin, veuve de Pierre Hébert de la Chesnaie, 1762. — La *Fontaine* est prise à rente par Jul. Fardeau de René Gombert, 1654. — La *Perle* fut possédée par le père de Pierre-Ulric Dubuisson (V. ce nom), et par M. Delauney-Fresnay en 1773. — L'*Hôtellerie de l'Image Saint-Jacques* est vendue par Alexis-Gab. de Lancrau de Bréon à Et. Fournier en 1739. — *Saint-Martin* est donné à rente par Pierre Drouet à Françoise Aubert, 1740. — La *Tête-Noire,* enfin, si connue au Pont-de-Mayenne, et transformée en 1909 en magasins de fers, est baillée pour une rente de 150 ℔ par Maxime Anceny à Christophe Baumier, 1726. Le 15 sept. 1795, Anne Baumier, hôtesse, reçoit 766 ℔ pour avoir hébergé les chefs de Chouans venus pour hâter la pacification. Le 13 mai 1800, Fouché, préfet de police, ordonne de faire surveiller cet hôtel, rendez-vous des émissaires des Chouans qui viennent y prendre des renseignements sur les événements politiques.

Préfecture

Préfecture

Préfecture. — Briquard, architecte de la ville de Paris, fut appelé à Laval, « pour l'établissement d'un palais de la préfecture », et reçut trois allocations montant à la somme de 2.400 fr., 1803-1805.

Le directoire du département aussitôt constitué délégua, le 27 août 1790, Sourdille de la Valette pour aller à Tours, au Mans, à Angers, à Alençon, se faire remettre par les anciens administrateurs « les titres et les papiers relatifs au département. » Il rend compte de sa mission le 20 septembre suivant.

Un décret des Consuls, du 20 mars 1799, ordonna l'érection sur la place de la Concorde (place de la Préfecture) d'une « colonne à la mémoire des braves du département morts pour la patrie. » Bourgeois, ingénieur, en posa la première pierre le 3 août 1800.

Loge maçonnique

La *Loge maçonnique* s'organisa à Laval « le seizième jour du quatrième mois de la V. 5786, sous le titre définitif des Amis-Unis, » précédemment de Saint-Jean. Le règlement rédigé par Lebreton des Landes, Frin de Cormeré, Letourneur-Mouette, fut lu par Frin de Cormeré, en l'absence de Beauvais, orateur. L'assemblée comptait 23 membres. La loge était en communication avec le Grand-Orient et les diverses loges « répandues sur la surface de la terre » ; recevait des cotisations, avait des réunions pour l'instruction des nouveaux initiés les seconds mardis de chaque mois, et pour l'élection des officiers : vénérable, surveillant, orateur, secrétaire, trésorier, à la Saint-Jean. La brochure contenant le règlement, imprimée sur mauvais papier, est de 90 p. petit in-12.

La loge, qui avait été autorisée le 30 janvier 1798 par le ministre de la police à reprendre ses séances sous la conduite de Plaichard-Dutertre, et qui fut fermée le 19 décembre 1798 par Serveau et Juliot-Morandière, occupait la maison Chapon, rue Saint-Michel, et partie de celle de Frin-Cormeré. Les archives étaient déposées chez Plaichard-Dutertre et Hubert, trésorier ; elles furent mises sous scellés. On remarque dans le mobilier, outre les tentures lugubres, une boîte ou cercueil à surprise contenant un squelette, qui, à l'ouverture, posait brusquement la main sur la tête de l'initié.

Il y avait une autre loge, dite de *Constance,* en 1806.